



Communiqué de presse, lundi 2 juillet 2018

**Mise au point de la Haute Autorité de Santé (HAS)
à propos de la maladie de Lyme :
Réactions et déception de l'Académie nationale de médecine**

Dans un précédent communiqué de presse ⁽¹⁾, l'Académie nationale de médecine avait souhaité attirer l'attention des autorités et du public sur les dérives et les tromperies concernant la maladie de Lyme. Ayant rappelé l'existence de faits scientifiquement établis, elle avait dénoncé avec insistance des assertions empiriques dénuées de toute base scientifique comme l'existence de la maladie de Lyme chronique, l'attribution de nombreux symptômes polymorphes mal définis et subjectifs à cette infection, l'efficacité revendiquée de traitements prolongés associant des antibiotiques et divers médicaments.

Elle souhaitait solennellement mettre en garde les pouvoirs publics contre la tentation de céder au chantage de groupes de pression en s'écartant des données de la science et condamnait fermement les campagnes de désinformation menées par les prosélytes des doctrines d'une association américaine, l'ILADS (*International Lyme and Associated Diseases Society*).

En date du 25 Juin 2018, la Haute Autorité de Santé (HAS) a diffusé une "*recommandation de bonne pratique pour les maladies transmissibles par les tiques*". Ce texte prétendant « dépasser les controverses et proposer une solution à chacun » a été rédigé par un groupe de travail réunissant des représentants de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF), de différentes disciplines médicales ainsi que d'associations militantes regroupées dans la Fédération Française contre les Maladies Vectorielles à Tiques et acquises aux théories de l'ILADS.

L'Académie de Médecine souhaite à la lecture de ce document réagir vivement et exprimer clairement sa profonde déception. Loin de clarifier la situation, l'HAS voulant contenter tout le monde ne satisfait personne. Elle maintient l'ambiguïté, en particulier sur la notion de Lyme chronique, à travers ce qu'elle dénomme « *symptomatologie / syndrome persistant(e) polymorphe après piqûre de tique ou SPPT* ». L'HAS reconnaît de fait implicitement l'existence d'une telle pathologie sans la moindre preuve avec, pour conséquence, des propositions de prise en charge lourde impliquant des investigations nombreuses, coûteuses et souvent inutiles. Quant à vouloir créer des « centres spécialisés des maladies vectorielles à tiques », l'Académie tient à émettre fermement ses plus extrêmes réserves sur une proposition dispendieuse qui tend à désavouer l'expertise des services de maladies infectieuses et tropicales existants.

¹ Communiqué de presse du 26 octobre 2017 : *L'Académie de médecine dénonce les tromperies à propos de la maladie de Lyme.*

Contact presse : Virginie Gustin 06 62 52 43 42 virginie.gustin@academie-medecine.fr

6 rue Bonaparte 75006 Paris

www.academie-medecine.fr Twitter @acadmed